

Le risque sismique

Le territoire français est couvert depuis le 1^{er} mai 2011 par un nouveau zonage sismique. La commune se trouve désormais en **zone 3** soit dans une zone de sismicité modérée.

Mesures préventives

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

- Les normes de construction parasismique, prévues par la loi, sont les seules véritables mesures de prévention, et permettent de renforcer la résistance des bâtiments.

Le risque inondation

Les débordements de l'Auzon lors de fortes pluies, caractérisés par une montée rapide des eaux, ont provoqué à plusieurs reprises des inondations de courte durée (quelques heures). Ces inondations affectent des surfaces très limitées. Elles concernent toutefois quelques habitations et les matériaux transportés (terres, pierres...), peuvent engraver les terrains, les caves et les maisons.

Mesures préventives

- Une étude de définition et de cartographie de l'aléa inondation a identifié les zones à risque en 2014.
- Un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) a été mis en place pour l'Auzon. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme afin que la construction soit réglementée en zones à risque.
- L'entretien des berges et le curage du lit sont réalisés régulièrement.

Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles ou anthropiques. La commune est plus particulièrement concernée par : des chutes de blocs avec l'éboulement de la falaise, des glissements de terrain le long des versants du plateau de Gergovie et de la colline de La Roche Blanche, et des mouvements de terrain. Au cours des trente dernières années, les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux (risque de retrait gonflement des argiles) ont entraîné à plusieurs reprises l'état de catastrophe naturelle et l'effondrement d'une partie de la falaise en 2019 et 2020.

Mesures préventives

- Une carte des risques majeurs notamment du BRGM recense les zones de mouvement de terrain (chutes de pierres, glissement de terrain) sur le secteur de Clermont-Fd Sud.
- Des travaux de sécurisation de la falaise ont été réalisés en 2020 et 2021, avec la mise en place de relevés réguliers via une convention de suivi.

Le risque événements climatiques exceptionnels

Ce risque regroupe les différents aléas atmosphériques pouvant entraîner des dommages humains ou matériels : tempête, grêle, orage, neige, pluie verglaçante... La commune a été soumise à certains de ces aléas de forte ampleur, ayant entraîné la prise d'un arrêté ministériel de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Mesures préventives

- Météo-France diffuse en permanence aux autorités et au public des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte "orange ou rouge".
- Le CCAS tient un registre des personnes vulnérables (dont les personnes âgées isolées) utilisé notamment lors de forte canicule.

Le risque transport des matières dangereuses

La commune est traversée par l'autoroute A75 (Clermont-Fd - Millau) et par des canalisations souterraines de gaz naturel transportant du gaz sous haute pression situées le long de cette dernière.

Mesures préventives

- Concernant le transport routier, une réglementation rigoureuse porte sur la formation du personnel, la construction des citernes selon des normes établies, des contrôles périodiques, des règles strictes de circulation et surtout sur l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés avec les numéros d'identification du danger et du produit, indiqués sur une plaque orange située à l'arrière du véhicule. Quant aux canalisations, elles font l'objet de règles d'enfouissement, de protection et de surveillance strictes.

Conduites à tenir :

PENDANT



S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide près d'un mur ou colonne porteuse



S'éloigner des bâtiments

APRÈS



Couper l'électricité et le gaz
Ne pas fumer ou allumer une flamme



Évacuer le bâtiment avec quelques effets personnels (papiers, médicaments...)



Écouter la radio pour connaître les consignes

AVANT



Fermer portes et fenêtres et obstruer les entrées d'eau



Couper le gaz et l'électricité



S'éloigner de la zone et se réfugier sur un point haut

PENDANT



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, elle s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours

PENDANT



Fuir latéralement la zone dangereuse



Gagner les hauteurs les plus proches non concernées

APRÈS



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, empêcher l'accès au public et évaluer les dégâts

AVANT ET PENDANT



Mettez à l'abri animaux, matériels... Gagnez votre habitation ou abri Évitez les sorties non indispensables



Écouter la radio pour connaître les consignes

APRÈS



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, empêcher l'accès au public et évaluer les dégâts

PENDANT



Rentrer dans un bâtiment en dur Fermer portes et fenêtres



Écouter la radio pour connaître les consignes



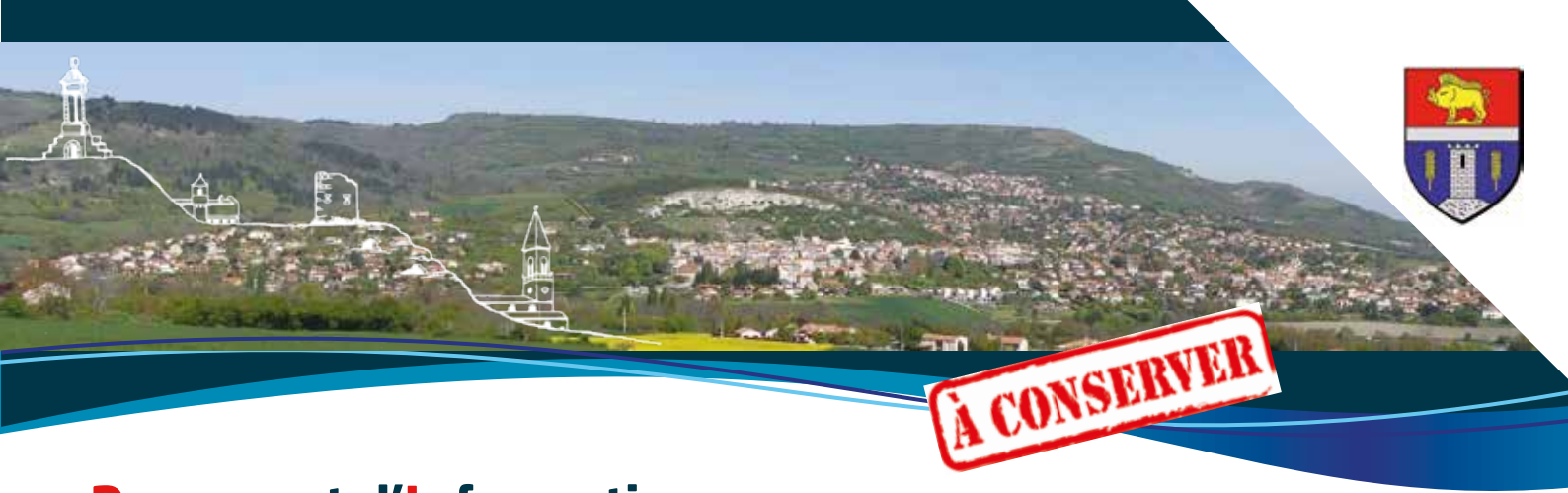
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, elle s'occupe d'eux



Ne pas fumer



Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs D.I.C.R.I.M.

LA ROCHE BLANCHE
GERGOVIE

Mesures de sauvegarde et consignes de sécurité

La sécurité des habitants de La Roche Blanche est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de le lire attentivement et de le conserver précieusement (la version détaillée du D.I.C.R.I.M. est téléchargeable sur le site Internet de la Mairie - Rubrique : "Cadre de Vie - Environnement / Infos Utiles").

Conjointement à ce document, la municipalité vient de finaliser son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cet outil, comme son nom l'indique réalisé à l'échelle communale, vise à établir les chaînes de décisions, les moyens disponibles sur la commune en cas de survenance d'un risque majeur que ce soit pour secourir ou accueillir les personnes en difficultés.

En espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document, je vous en souhaite une bonne lecture.

Votre Maire,
Jean-Pierre Roussel.



Les 5 risques majeurs auxquels les habitants de la commune peuvent être exposés sont :

- Le risque sismique
- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque événements climatiques exceptionnels
- Le risque T.M.D. (Transport de matières dangereuses)

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Le risque majeur se caractérise par 2 critères :

- une faible fréquence : chacun pourrait être d'autant plus enclin à l'oublier que les catastrophes sont peu fréquentes,
- une importante gravité : nombreuses victimes, dommages importants sur les biens et l'environnement.

On distingue 2 familles de risques majeurs :

- les risques naturels : séisme, mouvement de terrain, cyclone, inondations, feu de forêt...
- les risques technologiques : risque industriel, rupture de barrage, risque nucléaire, transport de matières dangereuses...

MAIRIE

NUMEROS UTILES

POLICIER MUNICIPAL	04 73 79 40 09
PROTECTION CIVILE	06 08 57 12 13
POMPIERS	04 73 98 63 63
GENDARMERIE	18 ou 112
SAMU	17 ou 112
	15 ou 112

Station radio locale :

France Bleu Pays d'Auvergne - 102.5 MHz